

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2026-763 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026 a été déposé et présenté le projet de *Règlement n<sup>o</sup> 2026-763 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1). Il doit être adopté avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale.

Le *Règlement n<sup>o</sup> 2026-763* énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduite qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent notamment : les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville, les annonces lors d'activités de financement politique, ainsi que l'après-mandat.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 21 avril 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville et sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 avril 2026

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)